

Compte-rendu du conseil d'administration du collège Descartes 24 novembre 2015

Présents

Membres de droit :

- Collège : Mme Richemont (présidente du conseil), M. Laumond, Mme Burgess, Mme Albertin, Mme Etienne
- Conseil Départemental : excusés
- Municipalité : Mme Bodarwe

Représentants élus :

- Professeurs : Mmes Legrand, Biguet et Gardonne M. Mirleau et Merlet
- Personnels administratifs : M. Petit
- Parents d'élèves : M. Ricard, Mmes Cuchet et Kourdi pour la FCPE, Mmes SALHI et VEXIAU, M. Petit pour Grandir à Fontenay
- Elèves : Melle Malki, M. Esteves et Da Silva

Ouverture de la séance

Mme la présidente ouvre la séance en présence de 23 membres.

Le secrétariat est confié à Mme Salhi.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le point n°14 de l'ordre du jour est supprimé : le collège n'a pas de DBM à présenter.

Approuvé à l'unanimité, 23 votants

2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 29 septembre 2015

Approuvé à la majorité : 18 pour ; 5 abstentions

3. Installation du Conseil d'Administration

Voir feuille d'émargement : le nombre de présents étant de 23, le CA est installé.

4. Adoption du règlement du Conseil d'administration

Le règlement du Conseil d'administration (en annexe) est *adopté sans modification à l'unanimité, 23 pour.*

Arrivée de deux personnes, ce qui porte le nombre de votants à 25.

5. Mise en place de la commission permanente

Voir liste en annexe pour la désignation des titulaires et des suppléants

6. Mise en place du conseil de discipline

Voir liste en annexe pour la désignation des titulaires et des suppléants

7. Mise en place de la commission d'hygiène et sécurité

Voir liste en annexe pour la désignation des titulaires et des suppléants

8. Composition commission éducative

Approuvée à l'unanimité, 25 votants

9. Budget 2016

Voir document en annexe

Suite aux orientations générales du conseil départemental qui consistent à reconduire les moyens affectés à la pédagogie et à l'entretien, sachant qu'en 2016 certains contrats comme l'électricité, la

maintenance des extincteurs et le bureau de contrôle seront pris en charge par le Conseil départemental -internet et gaz sont déjà pris en charge par le conseil départemental-, et sachant que la dotation globale est calculée en fonction du nombre d'élèves, le budget de fonctionnement est égal à la DGF (dotation globale de fonctionnement) plus le montant des charges communes du service restauration à reverser sur le budget. Ce montant est de 32 489,70 EUR pour un budget de 109 169,70 EUR.

Le premier vote porte sur le montant du reversement des charges communes.

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

La répartition de la dotation de fonctionnement dans les différents domaines de chaque service présenté par Mme la principale a été votée à *l'unanimité (25 votants)*.

10. Sorties pédagogiques année scolaire 2015-2016

Sortie au musée du Louvre pour les latinistes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sur une demi-journée (alors que la sortie avait été votée au CA précédent sur une journée)

Approuvé à la majorité : 25 pour

Sortie sur le site d'Albert dans la Somme pour les 3^{ème}1,2 et 3 sur la journée : participation des parents fixée à 26,20 EUR.

Approuvé à la majorité : 25 pour.

Il est demandé par les représentants de parents d'élèves de rappeler sur le papier d'information de la sortie la possibilité pour les parents de demander une aide financière.

11. Modification de la participation financière pour le voyage à Londres

La participation financière au voyage à Londres pour les 4^{ème} et 3^{ème} européennes est diminuée à 242,40 EUR alors qu'elle avait été initialement votée à 293,45 EUR.

Approuvé à la majorité : 24 pour, 1 contre

12. Conventions et contrats: délégation de signature

Délégation de signature à Mme Richemont : *approuvée à l'unanimité, 25 votants*

Convention avec le collège Emilie de Breteuil pour pouvoir participer au concours d'écriture latine.

13. Passation des marchés : délégation de signature

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

14. DBM

Point supprimé de l'ordre du jour

15. Fonds sociaux

Les fonds sociaux sont dotés par le Conseil Départemental et permettent de fournir une aide financière pour la demi-pension, les sorties et les voyages, le matériel scolaire en cas de besoin.

Les aides sont attribuées par une commission en fonction du quotient familial. Les pourcentages d'attribution en fonction de ce quotient sont présentés par Madame La Présidente.

16. Dégradations, pertes (carnets, badges, manuels)

L'inventaire de l'état des manuels scolaires est désormais réalisé informatiquement. Chaque manuel scolaire est identifié par un code barre qui est associé à la rentrée scolaire à un élève et un état. A la fin de l'année, l'état du manuel est constaté et noté dans l'outil.

En cas de perte du manuel scolaire, la somme due s'élève au montant de l'achat du manuel.

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

En cas de dégradation du manuel scolaire, la somme due s'élève à 50% du montant d'achat du manuel ;

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

En cas de perte du carnet de correspondance, la somme due est de 3 EUR.

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

En cas de nécessité de racheter un badge de demi-pension, la somme due est de 3 EUR.

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

17. Mission des référents : Numérique, Culture, Décrochage

Le référent Numérique pour le collège pour l'année 2015-2016 est M. Lebon.

Sa mission consiste à développer et faciliter l'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation), accompagner l'équipe éducative, conseiller le chef d'établissement, favoriser le lancement de projets intégrant les usages numériques.

Cette mission est rémunérée par une IMP (indemnité pour mission particulière)

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

Les référents Culture pour le collège pour l'année 2015-2016 sont Mme Legrand et M. Vinchon.

Leur mission consiste à développer les actions culturelles au sein du collège, accompagner les travaux et la préparation des épreuves d'histoire des arts, centraliser les ressources artistiques, faciliter les projets culturels, développer les partenariats avec les ressources locales.

Cette mission est rémunérée par une demi-IMP (indemnité pour mission particulière)

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

Les référents Décrochage pour le collège pour l'année 2015-2016 sont Mme Viel et M. Dufour.

Leur mission consiste à prévenir le décrochage scolaire avec l'association Rebondir pour les élèves de 3^{ème}, identifier les élèves en risque et les accompagner.

Cette mission est rémunérée par une demi-IMP (indemnité pour mission particulière)

Approuvé à l'unanimité, 25 votants

Question d'un professeur : lors d'un conseil pédagogique, d'autres référents ont été nommés. Cela ne devrait-il pas être voté ou présenté à titre consultatif au CA ? La présidente répond qu'ils n'ont pas de lettre de mission et que cela n'a donc pas à être intégré dans le CA.

18. Bilan des étapes travaux

Le désamiantage du bâtiment de la SEGPA, du bâtiment de l'accueil et de la moitié du bâtiment d'externat est réalisé.

- SEGPA : Création d'une cage d'ascenseur, suppression du logement de la directrice pour création d'ateliers, installation de nouveaux réseaux électriques. Les travaux d'étanchéité devraient démarrer.
- Accueil : création de la grande salle de réunion, pose de la cloison mobile insonorisée en cours.
- Externat : le gros-œuvre démarre le 30/11/15 ; cage d'ascenseur en cours de construction.

Globalement, les travaux se déroulent correctement et respectent les délais prévus.

Par contre, des problèmes ont été identifiés et signalés dans une liste de réserves à la réception des préfabriqués : alarme qui se déclenche de manière intempestive, infiltrations d'eau, radiateurs électriques avec un thermostat d'ambiance difficile voire impossible à régler.

L'entreprise en charge des préfabriqués a été mise en demeure et se déplace le 25/11/15 pour trouver des solutions.

Mme la principale insiste pour que chaque problème de température dans les salles (chaud ou froid) soit signalé dès qu'il est détecté.

19. Mise en œuvre de la réforme du collège

Un premier conseil pédagogique a eu lieu le 08/10/15 au collège pour réfléchir à la mise en œuvre de la réforme au sein du collège. Deux demi-journées de formation des enseignants sont prévues : le 05/12/15 pour travailler sur les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) et le 08/01/15 pour travailler sur l'AP (Accompagnement personnalisé).

A partir de la rentrée 2016-2017, les élèves du collège auront tous une semaine de 26 h de cours dont 3h d'AP pour les 6^{ème} et 4h réparties entre AP et EPI pour les autres niveaux.

L'amplitude horaire pour les 6^e sera de 6h par jour avec 1h30 de pause méridienne.

Une autonomie est donnée au collège pour utiliser 2h45 supplémentaires par classe et par niveau en fonction de leur projet (organisation de travaux en groupes réduits, ...)

D'autres formations seront proposées aux enseignants afin de préparer la réforme.

20. Modalités de fonctionnement pédagogique

Caméras

Les représentants de parents d'élèves de Grandir demandent un bilan de l'utilisation des caméras proposées aux professeurs en septembre pour projeter le contenu des livres et espérer alléger le poids des cartables.

Jusqu'à présent, 50% des caméras ont été récupérées par les professeurs. 11 professeurs les ont utilisées. Seuls 3 professeurs disent ne plus demander les livres en conséquence. En réalité, quelques limitations techniques (longueur de câble, visualisation partielle de la page du livre pour pouvoir lire les petits caractères ...) ne permettent pas de se passer complètement des manuels.

CDI

Le CDI est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 16h15 et accueille tous les enfants qui le souhaitent dans la limite des places disponibles et dans le calme. Aucune inscription préalable est nécessaire. Les travaux en groupe sont possibles à condition de ne pas faire trop de bruit.

Informatique et internet :

Les devoirs nécessitant un ordinateur sont toujours facultatifs.

Les représentants des parents demandent que les devoirs nécessitant un accès à internet, de même que les travaux en groupe soient donnés avec de l'anticipation afin de pouvoir gérer les accès à internet en présence des parents et l'éventuelle impression des documents.

Mme la Principale répond que les travaux en groupe sont donnés au minimum une semaine à l'avance et en moyenne 15 jours avant. Et Mme la CPE précise que si elle est prévenue au préalable, elle peut accueillir des élèves en permanence ou dans une salle pour effectuer leurs travaux de groupe au sein du collège après les cours.

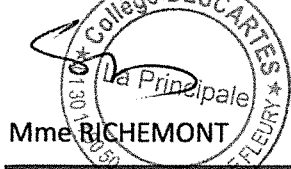
Réunion parents-professeurs individuel :

Les représentants des parents demandent s'il ne serait pas imaginable d'organiser une remise en mains propres au parent et à l'élève par le professeur principal lors d'une soirée dédiée.

Il est répondu que la remise de bulletins en mains propres a déjà été testée au sein de ce collège, que cela ne fonctionne pas (certains parents ne viennent pas), et que cela est impossible à mettre en œuvre pour des questions de temps et de logistique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 21h20.

La Présidente



Mme RICHEMONT

La secrétaire de séance

Mme SALHI

COMMISSION PERMANENTE		
membres de droit	principale	
	principal-adjoint	
	gestionnaire	
1 représentant collectivité de rattachement : Mme Bodarwe	suppléants	
3 enseignants 1 ATSS	M. Mirleau	M. Lebon
	Mme Viel	Mme Di Ponio
	Mme Gardone	Mme Lario
	Mme Pena	M. Semmache
	M. Ricard	Mme Cuchet
3 parents d'élèves 1 élève	Mme Salhi	Mme Vexiau
	Mme Steinberg	Mme Davalo
	Mlle Gomes Lorie	Mlle Malki Jessica

CHS		
membres à voix délibérative	principale	
	principal-adjoint	
	gestionnaire	
membres de droit	CPE	
	1 représentant collectivité de rattachement : Mme Bodarwe	
	1 personnel non enseignant	M. Petit Vincent
	2 personnels enseignants	M. Mirleau - M. Lecatelier
	2 parents	M. Petit Fabien - Mme Steinberg
2 élèves	M. Da Silva Thomas - Mlle Malki Jessica	
membres à voix consultative		
	médecin EN	
	infirmière	
	Agent de prévention	
	inspecteur du travail	
	vétérinaire inspecteur	
	toute personne jugée utile	

CONSEIL DE DISCIPLINE		
membres de droit	principale	
	principal-adjoint	
	gestionnaire	
4 enseignants 1 ATSS	CPE	
	titulaires	suppléants
	M. Mirleau	Mme Viel
	Mme Strecker	Mme Di Ponio
	Mme Biguet	M. Vinchon
3 parents d'élèves 2 élèves	Mme Legrand	M. Merlet
	Mme Pena	M. Petit Vincent
	Mme Steinberg	Mme Cuchet
	Mme Vexiau	Mme Salhi
	M. Ricard	M. Petit Fabien
	Mlle Lombard Melissandre	
	M. Bougues Alexis	M. Da Silva Thomas

COMMISSION EDUCATIVE		
membres de droit	principale	
	principal-adjoint	
	gestionnaire	
4 enseignants 1 ATSS	CPE	
	titulaires	suppléants
	M. Mirleau	Mme Viel
	Mme Strecker	Mme Di Ponio
	Mme Biguet	M. Vinchon
3 parents d'élèves 2 élèves	Mme Legrand	M. Merlet
	Mme Pena	M. Petit Vincent
	Mme Steinberg	Mme Cuchet
	Mme Vexiau	Mme Salhi
	M. Ricard	M. Petit Fabien
	Mlle Lombard Melissandre	
	M. Bougues Alexis	M. Da Silva Thomas

COMMISSION EDUCATIVE		
membres de droit	principale	
	principal-adjoint/directrice adjointe SEGPA	
	gestionnaire	
4 enseignants 1 ATSS	CPE	
	PP	
	au moins 2 professeurs de la classe	
	1 personnel non enseignant	
	1 parent d'élève	
	toute personne jugée utile	